Compte-rendu de la journée Elevage, Alimentation et Territoire Vers un changement de pratiques

15 novembre _ Communauté de communes des Monts du Lyonnais

Malgré la neige qui était tombée la veille, une cinquantaine de personnes a participé à la journée organisée le 15 novembre dernier par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, l'ADEAR69 et 42, Solidarités Paysans42 et le Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes et l'AMAP de Larajasse.

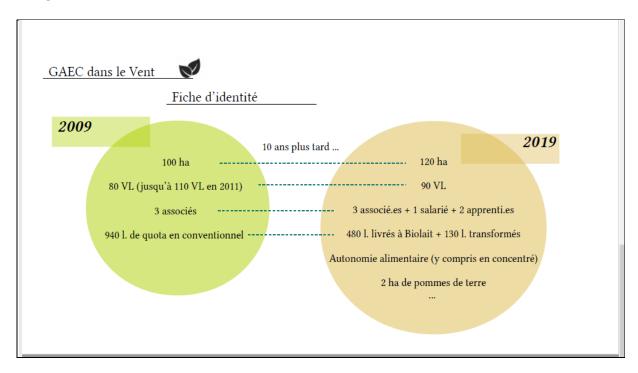


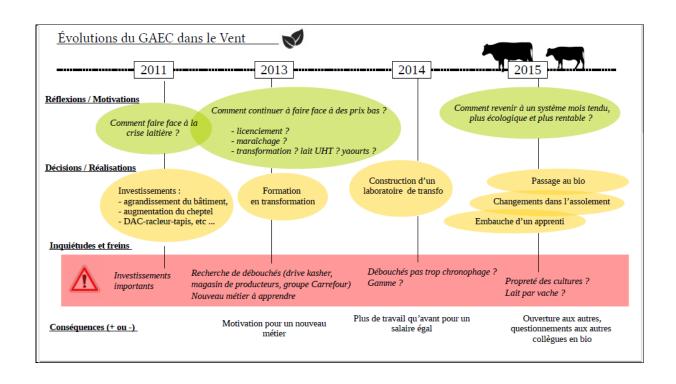
Retour sur la visite de ferme du matin GAEC dans le Vent Croix Champin 69850 ST MARTIN EN HAUT Stéphane Guyot (06 24 62 31 13) Franck Chivier & Florine Blandin

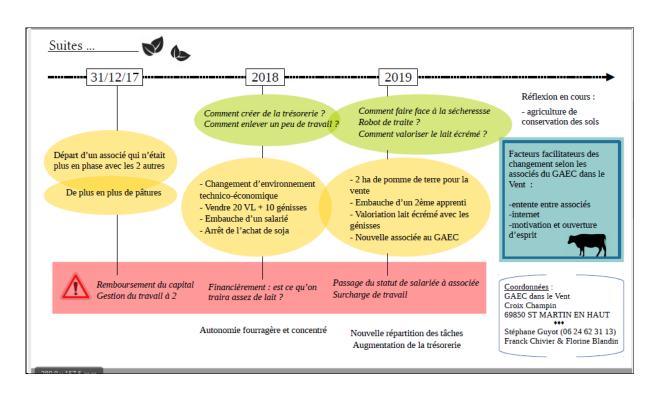


Stéphane et Franck nous ont accueillis sur la ferme malgré une nuit un peu courte. Et on les remercie chaleureusement du temps qu'ils ont pu nous consacrer.

Avec l'appui de Léa de Solidarités Paysans, ils nous ont présenté comment leur ferme avait évolué dans ses pratiques pour arriver aujourd'hui à une ferme plus autonome et résiliente aux changements.









Retour sur l'Atelier 1 "Installation en élevage : comment adapter les fermes à transmettre aux projets d'aujourd'hui ?".

Témoignage de Coline Fillon, animatrice FADEAR et doctorante, sujet de thèse « Analyse économique des initiatives territoriales en faveur de la transmission d'exploitations agricoles en France» : Transformer, reconfigurer, reconvertir... possibilités pour transmettre les fermes d'élevage



A la demande du Ministère d'Agriculture, certaines associations d'INPACT ont répondu à un appel à projet (FADEAR, CIVAM, Terres de Liens, Inter Agocg) pour élaborer deux livrets de partage d'expériences *Des idées pour transmettre*:

• Si on restructurait les fermes?

Ce livret ouvre le champ des possibles sur la transmission et la reprise de fermes existantes : il est consacré aux

transmissions-restructurations qui privilégient l'économie d'intrants, le partage du capital et l'augmentation d'actifs agricoles.



http://www.agriculturepaysanne.org/files/232 1.png?1574 851955

• Les dynamiques territoriales qui soutiennent la transmission

Dans une posture d'innovation sociale, ce rapport propose différentes solutions à expérimenter pour mettre en place des dynamiques pour libérer la parole autour des

transmissions sur vos territoires. Il explore les possibilités d'actions des Cuma, coopératives, collectivités, agences de l'eau et propriétaires foncier non exploitants à chacune des étapes des parcours de transmission.

http://www.agriculturepaysanne.org/files/232 1.png?1574851955



Le territoire des Monts du lyonnais est totalement concerné par le renouvellement des actifs, avec la spécificité de fermes en élevage laitier. Il est donc important de s'intéresser aux transmissions-restructuration et envisager de transmettre, mais pas à l'identique.

Accompagner la transition agricole en favorisant le renouvellement des actifs

Ce rapport de préconisation explore différentes pistes de travail pour améliorer les politiques publiques en soutien au renouvellement des actifs agricoles et les pratiques de ceux qui les mettent en oeuvre.

http://www.agriculturepaysanne.org/files/rapport-AITA-FINAL-WEB-PROT-2.pdf



Témoignage de Lucas Rumpus, installé à Aveize :

Reprendre une ferme d'élevage pour s'installer en maraîchage, avec un accès à l'eau facilité par une ferme voisine

Installé en AB depuis le 1er janvier 2018, il produit des fruits rouges, des légumes de garde, des lentilles et des cultures brassicoles. Reprise partielle d'une ferme d'élevage (achat de la maison d'habitation, location des bâtiments et des 13 ha de terres). Aujourd'hui : 1.5 ETP sur la ferme (Lucas + 1 salarié + saisonniers).

Son parcours:

Ingénieur agricole (ISARA)

Ouvrier agricole (groupement d'employeurs maraîchers)

Stage reprise au sein d'un GAEC en élevage bovin lait avec un projet de conversion en viande. Formations AFOCG sur l'installation collective et ADDEAR sur le foncier agricole

Les plus : Irrigation possible grâce au GAEC voisin, la possibilité donnée par le cédant de planter des petits fruits l'année précédant l'installation pour avoir de la trésorerie dès la première année, l'idée de mettre en place une banque de travail avec les voisins.

Les points de vigilance : la volonté d'acheter, à terme, les bâtiments et les terrains et la nécessité de repenser la valeur comptable et économique des bâtiments avec le cédant. Prédominance de l'environnement agricole sur la réussite d'une installation.

Discussion: Négociations difficiles entre cédant et repreneurs sur le prix de reprise de la ferme liées au montant de retraite des agriculteurs et aux différentes méthodes de calcul de la valeur de l'exploitation (patrimoniale, économique). Réflexion sur l'attribution d'aides à la transmission pour les cédants.



Témoignage de Dimitri Lefrancq, installé à Saint Maurice sur Dargoire : **Cheminer d'un projet initial en maraîchage vers une installation en caprin lait**

Ancien cadre dans le secteur de l'agroalimentaire, il se lance, à 40 ans, dans un projet d'installation en maraîchage.

Il est accompagné par l'ADDEAR (formation De l'idée au projet et accompagnement individuel) et la Chambre d'Agriculture (PPP) et réalise quelques expériences en

fermes. Lors d'un café installation, il découvre l'élevage caprin. Son projet évolue et fort de son expérience en agro-alimentaire, il souhaite développer une activité de transformation. Il effectue alors des stages et des formations en fromagerie. Il reprend rapidement une ferme en porcs et céréales qu'il transforme en élevage caprin : 50 chèvres sur 50 ha dont 2 ha de cultures la première année. Une salariée est embauchée dès la deuxième année. Son épouse projette de le rejoindre prochainement dans le projet.

Difficultés : la gestion du temps de travail entre la fromagerie, l'élevage et la commercialisation (7 marchés hebdomadaires).

Atout : l'appui de sa famille. **Discussion :** Prise en compte du changement climatique dans les projets d'installation le changement climatique.

Retour sur l'Atelier 2 : Penser le changement de système en dépassant l'échelle de l'exploitation.



Témoignage de Coralie Pireyre, animatrice du collectif auvergnat Auvabio, FRAB Aura, Vers un système collectif de planification des cultures maraîchères et arboricoles pour alimenter des circuits de distribution en demi-gros

Présentation d'Auva Bio

C'est un collectif de producteurs de fruits et légumes bio pour commercialiser ses fruits et légumes bio en demigros. 15 fermes des départements (63, 43, 03, 42, 15) qui travaillent ensemble pour approvisionner le marché du ½ gros :

AuvaBio est un collectif de producteurs de fruits et légumes bio (maraîchers, mais aussi céréaliers ou éleveurs développant un atelier de diversification en légumes de plein champ) qui s'est constitué autour de l'objectif commun de commercialiser ses fruits et légumes en demi-gros. Il regroupe 15



fermes du Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Allier, Loire et Cantal, aujourd'hui en association loi 1901. Depuis un an et demi, AuvaBio se réunit tous les 15 jours pour travailler à la structuration d'un approvisionnement du marché de ½ gros, de la planification des cultures aux colisages et livraisons.

Objectifs: ne pas se concurrencer, tirer le meilleur de chaque ferme en terme de production et se simplifier le travail, avoir une gamme de F&L la plus large possible à proposer aux clients Auvergnats, optimiser et mettre en commun leurs moyens de livraison pour passer moins de temps en commercialisation

Réalisation: en 2020, ce travail devra déboucher sur la création d'une structure commerciale. La planification des cultures est établie en réunion plénière chaque automne et chaque printemps. Au moins 2 producteurs doivent s'engager par produit et par période, pour sécuriser l'approvisionnement. Pour rejoindre AuvaBio, il faut être adhérent, bien qu'une utilisation ponctuelle d'AuvaBio est possible pour écouler des surplus, moyennant un droit d'accès. Des normes qualité sont définies par AuvaBio pour le colisage et l'agréage. AuvaBio prélève une commission sur les ventes. Une clause de non concurrence est établie entre AuvaBio et ses membres.

Pour en savoir plus: https://amap-aura.fr/s/5mb9mQKgKFjGwJS

Points de vigilance : le collectif demande beaucoup de travail en amont (notamment définition d'une charte des valeurs communes), réflexions sur le changement de métier, le dimensionnement et l'organisation sur les fermes, la gestion de la main d'œuvre



Témoignage de Pierre Butin, polyculteur - éleveur dans l'Yonne : Parcours de quatre fermes en polyculture vers l'assolement en commun - témoignage de Pierre Butin

Pierre Butin est installé en GAEC avec son frère à Blignyen-Othe, dans l'Yonne (89). La ferme a trois ateliers : porcs naisseur-engraisseur (160 truies), volailles de chair et productions végétales (céréales et divers sur 160 ha). Les productions sont vendues en circuits longs.

Le GAEC Butin a lancé en 2006 une démarche à l'échelle

de la commune et des communes voisines pour développer la mise en commun de moyens de production. L'initiative a débouché en 2008 sur le partage, à 4 fermes (6 en 2020), de matériel agricole (moissonneuse batteuse, tracteurs, semoir à semis direct, ...), d'aménagements de stockage (silos, hangar, ...), mais aussi et surtout de la gestion des cultures. Aujourd'hui, environ 850 ha sont cultivés par le groupement de 6 fermes, dont les productions, rotations et itinéraires techniques sont définis collectivement. Ces activités sont rendues possibles par la création d'une entité juridique adaptée : la SEP (Société En Participation). Le stockage et la commercialisation sont également gérés collectivement, grâce à la création d'une SNC (Société en Nom Collectif). Les tâches et les responsabilités sont réparties par binômes, et le temps de travail de chaque associé est enregistré. La répartition des produits se fait au prorata du temps passé et des hectares mis à la disposition du collectif.

Les plus : réduction des charges, réduction du temps de travail, bien-être des agriculteurs, création d'un GIEE

Les points de vigilance : le projet a nécessité 300h de réunion sur une année, une année « test », l'entente entre associés a été travaillée avec l'accompagnement d'une structure extérieure, et continue de l'être à l'entrée d'un nouvel associé.



Témoignage de Daniel Petitjean, agriculteur à Pollionnay, Gestion collective d'une retenue collinaire et acquisition d'un outil de séchage en grange en commun -

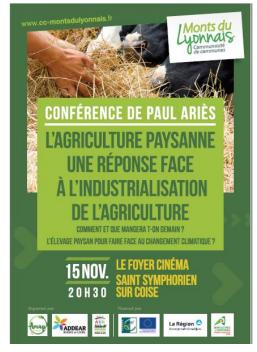
Daniel Petitjean est éleveur laitier à Pollionnay, sur une ferme de 90 ha dispersés sur 6 communes. Il est par ailleurs président de la FRCUMA Auvergne Rhône-Alpes.

La nature séchante de ses sols a rendu nécessaire l'irrigation, via la location d'un lac, et la construction d'un autre lac en 1983 par son père et un voisin

arboriculteur. En donnant l'accès à 3000 m3 sur le lac et libérant 1 ha, son voisin a permis une installation maraichère. En 2009, il a fallu mettre aux normes le lac, et augmenter sa capacité. Pour cela ils ont réfléchi à un projet en CUMA. En 2012, la capacité du lac a été doublée et une station de pompage a été installée, avec deux pompes, pour répondre aux besoins des asperseurs et des goutte à goutte.

Les projets : trois lacs collectifs sont en projet sur Vaugneray pour conforter les installations d'éleveurs, d'arboriculteurs et maraîchers. Par ailleurs, un projet de séchage en grange collectif est en étude, avec la création d'un GIEE pour établir quelle prairie multi espèces seront le plus adaptées au territoire pour le mettre en séchoir.

Les plus : grâce aux CUMA, un jeune qui s'installe sur le territoire a accès à 100% des machines moyennant une acceptation du groupe et une part sociale sur 7 ans par machine (3 tranches, en fonction du nombre d'heures)



Retour sur la Conférence de Paul Aries, au Cinéma de Saint Symphorien sur Coise.

Les amapiennes de Larajasse Elise Velay et Sophie ont présenté leur AMAP: Depuis le printemps 2014, l'AMAP (Association pour le Maintient de l'Agriculture Paysanne) de Larajasse met en lien des producteurs et des consommateurs. Le consommateur conclu un contrat avec le producteur et ce dernier s'engage à fournir les produits chaque jeudi soir sur la commune de Larajasse de 18h à 19h. L'AMAP compte actuellement une quarantaine de famille. Tout a commencé autour des légumes bio de la « Ferme des Saveurs » et des fromages de vache de la « Ferme de l'Eau Vive », situées toutes deux à Larajasse. D'autres producteurs les ont rejoints pour leur proposer du fromage de chèvre et lait, des œufs, des fruits, du pain, de la viande de Salers, de la viande d'agneau et des escargots.

Les adhérents de l'AMAP retiennent la convivialité, le lien direct aux producteurs, l'utilité sociale de leur engagement en AMAP.

Conférence de Paul Aries

Dans son livre manifeste "Lettre ouverte aux mangeurs de viande qui désirent le rester sans culpabiliser" paru aux éditions Larousse, le politologue Paul Ariès remet en perspective le débat sur le mouvement végan, soutenu, selon lui, par les industriels de la biotechnologie alimentaire. L'essayiste y décrypte point par point de nombreuses idées reçues. Pour lui, le danger n'est pas d'élever les droits des animaux mais de rabaisser ceux des humains, les plus faibles feraient les frais de ce passage de la communauté humaine à une communauté mixte "humanimale". Il accuse également les végans "de cacher que l'agriculture tue vingt-cinq fois plus d'animaux que l'élevage mais ce ne sont pas les mêmes, une agriculture largement responsable de la disparition de 60% des insectes. Pour réécouter Paul Aries ou en savoir plus sur son livre, c'est par_ici





